

*inondation - tempête - neige/verglas - pandémie - canicule
accident technologique - transport de matières dangereuses - feux de forêt...*



DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs

Ce document vous informe sur les dangers potentiels et les conduites à tenir en cas de survenance d'un risque majeur :
CONSERVEZ-LE !

La loi fait obligation aux communes d'informer la population sur les risques potentiels auxquels elle est exposée. Ces risques dits majeurs sont caractérisés par une faible fréquence et une énorme gravité (tempête, inondation, accident technologique, canicule...).

Le meilleur moyen de faire face aux risques est de s'y préparer. Pour cela, la commune a élaboré son plan communal de sauvegarde (PCS) qui recense précisément les risques potentiels, ainsi que les moyens et

l'organisation mis en œuvre au niveau communal, en coordination avec les services de l'Etat (à l'échelle communale, c'est l'équivalent du plan ORSEC).

Cependant, un plan d'action est inefficace si la population n'est pas elle-même informée et si elle n'a pas les moyens de réagir. Le Dicrim (Document d'information communal sur les risques majeurs) décrit les risques potentiels sur la commune et rappelle surtout les comportements à suivre en cas d'alerte.

Les risques majeurs recensés à Moutiers

Les risques naturels, technologiques et sanitaires nécessitent que les habitants adoptent un comportement adapté en cas d'alerte.

- Risques naturels :

Inondations : la commune est concernée par des crues de la Seiche.

Tempêtes / Neige et verglas : on parle de tempête lorsque les vents dépassent 90 km/h. Météo France élabore deux fois par jour une carte de vigilance avec des niveaux d'alerte sur les conditions météo des prochaines 24 heures.

Séisme : les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. Depuis 2010, la France dispose d'un zonage sismique classant le territoire en cinq zones de sismicité croissante de 1 à 5. L'Ille-et-Vilaine est en zone sismique 2 (aléa faible).

- Risques technologiques : Le risque

transport de matières dangereuses sur la commune est consécutif à un accident se produisant sur voie routière. Une canalisation de gaz passe également sur la commune. Ces risques peuvent produire l'un des événements suivants : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

- Risques sanitaires (Epizooties majeures (fièvre aphteuse, peste aviaire, peste porcine...) et pandémies : les épizooties sont des maladies animales très contagieuses qui ont un impact sanitaire et économique considérable sur l'élevage. Les pandémies sont des épidémies touchant une part exceptionnellement importante de la population sur une large zone géographique.

Risques sanitaires Canicule : en Ille-et-Vilaine, on parle de canicule lorsque la température extérieure dépasse 34°C le jour et 19°C la nuit

pendant trois jours consécutifs. Il est possible de se faire recenser en mairie si vous êtes particulièrement exposé aux effets de la canicule : femmes enceintes, nourrissons, personnes âgées...

Les risques de défaillance des systèmes et les risques sociaux font partie du plan communal de sauvegarde mais ne nécessitent pas de comportements particuliers de la part des habitants, c'est la commune qui organise les secours.

- Risques de défaillances des systèmes : (Eau potable / eaux usées / Electricité) le risque de défaillance concerne la rupture généralisée et durable de l'alimentation en eau potable, du réseau d'assainissement ou de l'approvisionnement électrique de la commune.

- Risques sociaux : rave party, apéro géant, « naufragés de la route ».

L'alerte et l'information

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- les cloches de l'église qui sonnent le tocsin pendant 10 mn (sonneries à coups répétés et prolongés),
- le porte-à-porte ou téléphone, en particulier pour les personnes vulnérables,
- les médias (France Inter FM 93.5 / France Bleu Armorique FM 103.1),
- des affiches.

Numéros utiles

Mairie de Moutiers : 02 99 96 22 88

www.moutiers.bzh

Préfecture d'Ille-et-Vilaine : 0 821 80 30 35

ou www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie: 17 / Brigade de La Guerche: 02 99 96 22 26

Numéro de secours européen : 112

Où s'informer

Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

Ministère de la santé : www.sante-sports.gouv.fr

Ministère de l'environnement :

www.developpement-durable.gouv.fr

Risques majeurs : www.prim.net

En cas d'alerte, **SUIVEZ SCRUPULEUSEMENT** les consignes données par les autorités et **N'ÉVACUEZ QU'APRÈS** en avoir reçu l'ordre.

Les bons réflexes



Ecouter les informations locales sur un poste de radio (France Inter 93.5 ou France Bleu Armorique 103.1).



Prendre avec soi : eau, radio, lampe de poche, médicaments, couvertures.



Ne pas fumer et éteindre toute flamme (allumette, chaudière...).



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont en sécurité. Les enseignants ont des consignes strictes en cas d'alerte.



Ne se déplacer qu'en cas de nécessité absolue ou sur ordre des autorités en cas d'évacuation.



Limiter les appels téléphoniques aux cas d'urgence (sur réseau fixe ou mobile).

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT, DONNEZ L'ALERTE EN COMPOSANT LE 18 DEPUIS UN POSTE FIXE OU BIEN LE 112 DEPUIS UN TÉLÉPHONE PORTABLE.

Adapter son comportement en fonction du risque

Inondation



Avant

Rehausser objets et mobiliers.
Obturer les entrées d'eau.
Couper l'électricité et le gaz.
Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.

Pendant

Monter à pied dans les étages de la maison.
Ne pas s'engager dans une zone inondée.
N'évacuer que si vous en recevez l'ordre.

Après

Aérer et désinfecter.
Chauffer dès que possible.
Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

Tempête, neige/verglas



Avant

Ranger ou fixer les objets susceptibles de s'envoler.
Rentrer les animaux et le matériel.
S'abriter dans un bâtiment en dur.
Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.

Pendant

Eviter tout déplacement, surtout en zone arborée.

Après

Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture...), couper les branches et arbres qui menacent de tomber.
Ne pas toucher les câbles tombés à terre.

Canicule



Avant

Les personnes âgées ou isolées peuvent s'inscrire à la mairie.

Pendant

Boire de l'eau régulièrement.
Se rafraîchir (mouiller sa peau).
Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.
Fermer les volets et ne pas ouvrir les fenêtres pour maintenir la maison fraîche.
Être vigilant pour son entourage et prendre des nouvelles.
Eviter les efforts physiques

Feux de forêt



Pendant

S'éloigner du feu, dos au vent.
Se diriger vers une voie de circulation ou une zone sans végétation.
Respirer à travers un linge humide pour se protéger de la fumée.
Rester dans sa voiture ou sa maison sauf ordre d'évacuation par les secours.

Transport de matière dangereuse



Avant

Si vous êtes témoin d'un accident lors d'un transport de matière dangereuse, donnez l'alerte.

Pendant

Evacuer ou se confiner, selon la nature du risque.
S'il faut se confiner, arrêter la ventilation, calfeutrer fenêtres et portes.
Couper le gaz et l'électricité.
Ne déplacer les victimes qu'en cas de risque d'incendie ou d'explosion.

Après

Attendre l'autorisation des secours pour sortir.
Aérer le local de confinement.

Pandémie, épizootie



Avant

S'informer sur les risques.

Pendant

Se laver les mains le plus souvent possible, avec du savon et pendant 30 secondes.
Jeter ses mouchoirs dans une poubelle.
En cas de contagion, porter un masque en permanence.
Contacter son médecin traitant en cas de symptômes alarmants.

Après

Laver les vêtements, la literie...
Désinfecter le logement.

Séisme



Pendant

Prendre garde aux chutes d'objets.
S'éloigner des constructions si vous êtes dehors.
A l'intérieur, s'abriter sous une table solide et s'éloigner des fenêtres.
Au volant, rester dans son véhicule, loin de ce qui peut tomber.
Ne pas se déplacer.

Après

Couper l'eau et l'électricité.
Evacuer l'immeuble par l'escalier.